



CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
ANNEE 2015/2016
REGLEMENT INTERIEUR

Dans un souci d'améliorer la réussite scolaire de vos enfants, vous avez choisi de nous accorder votre confiance et nous vous en remercions.

Pour que notre objectif soit atteint, il est indispensable de travailler en coopération et en toute confiance, dès le début.

C'est pourquoi un certain nombre de règles doit être respecté.

- Votre enfant doit suivre régulièrement les cours. En cas d'absences répétées et prolongées sans motif, nous vous demandons de prévenir sans quoi nous nous réserverons le droit de le(a) radier des cours du soutien scolaire afin d'inscrire un enfant désirant sérieusement profiter du dispositif.
- Votre enfant doit se présenter muni de son matériel scolaire (**cahier de texte, cahier de brouillon, trousse scolaire et livres pédagogiques**).
- Votre enfant doit prendre soin du mobilier, du matériel ainsi que des locaux mis à sa disposition.
- Votre enfant doit respecter autrui, le calme et la sécurité.
- Il est à noter que l'association décline toute responsabilité en cas d'incidents survenus lorsque les enfants empruntent le raccourci (cour de l'école François Amadei) pour se rendre au centre social de la CAF.
- **A l'attention des parents : en ce qui concerne les retards, s'ils se produisent 3 fois, l'enfant sera exclu du soutien scolaire pendant une semaine, et si cela se renouvelle encore l'exclusion sera définitive.**

Ces conditions sont essentielles pour le bon déroulement du soutien scolaire et des activités ludiques.

En souhaitant à chacun une bonne réussite, nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

SIGNATURE DES PARENTS